Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026102DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL
Politique jeunesse

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026102DE-DE

Délibération N°2026/102 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL
Politique jeunesse

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un groupe de travail dédié à la définition de la politique jeunesse de la commune – Dispositif « JAEL » (Jeunesse : des Appuis Et des Ailes).

En effet, le Conseil Municipal, affirmant sa volonté de placer la jeunesse au cœur de l'action publique locale, souhaite mettre en place le dispositif « JAEL » qui a vocation à devenir le cadre de référence des actions municipales destinées aux jeunes, en renforçant leur capacité à trouver leurs appuis, à développer leurs talents et à prendre leur envol. Le groupe de travail aura pour rôle d'en définir les axes, les contours et les priorités.

Cette politique jeunesse couvrira un large spectre : développement social et inclusion (*espace jeunes*), évolution des problématiques de la jeunesse, prévention de l'isolement et des situations de vulnérabilité, qu'elles soient ponctuelles ou structurelles.

Le groupe de travail aura pour missions :
- d'identifier les besoins, attentes et aspirations des jeunes et de leurs familles ;
- d'évaluer les dispositifs existants, les actions menées et les partenariats mobilisables ;
- de définir des orientations stratégiques fortes, lisibles, structurées et dynamiques ;
- d'examiner les conditions de mise en œuvre de ces orientations ;
- de proposer des actions concrètes, innovantes, évaluables et correspondant aux enjeux.

Le groupe de travail sera placé sous la coordination de **Madame Christelle AVERLAND-SCHMITT**, adjointe déléguée à la jeunesse. Il sera ouvert à l'ensemble des élus, quelles que soient leurs commissions, afin de garantir une approche transversale et collective de la politique jeunesse.

Le groupe pourra associer toute personne ou structure dont l'expertise ou l'expérience seraient utiles : acteurs locaux, associations, institutions publiques, professionnels de la jeunesse, ainsi que des jeunes eux-mêmes.

La création de ce groupe permettra un travail approfondi et spécifique, complémentaire des travaux de la commission n°4. La composition, les modalités de fonctionnement et la fréquence des réunions pourront être adaptées en fonction des besoins et de l'avancement des travaux. Le groupe sera constitué pour la durée nécessaire à l'élaboration des orientations du dispositif JAEL.

Les travaux du groupe s'organiseront en plusieurs étapes :
- Une phase d'acculturation et de diagnostic ;
- Une phase de concertation avec les acteurs du territoire ;
- Une phase de concertation directe avec les jeunes ;
- Une phase de formalisation, produisant des propositions structurées et concrètes.

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026102DE-DE

Un calendrier prévisionnel sera établi et ajusté selon l'avancement des travaux.

Le groupe de travail présentera une synthèse de ses analyses, orientations et propositions au Conseil Municipal et aux partenaires concernés. Ces conclusions constitueront le socle politique et opérationnel de la future politique jeunesse de la commune et guideront la mise en œuvre du dispositif JAEL.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER la création de ce groupe de travail ;

2°) DE DÉSIGNER les conseillers municipaux qui en feront partie, à savoir : **Mesdames Lucie BODIN, Lise HANNOUCHE, Nelly LEBOUC, Mathilde RAULT, Aurore STÉPHAN, Stéphanie BRIENS** et **Messieurs Alain ROUSSELOT, Olivier CHARPENTIER, Lilian LAUGERAT**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**